

Prime obligation de parité

Par simi, le 29/12/2014 à 14:07

Bonjour

J'ai donnée une prime de fin d'annee à un vendeur. Ce dernier est plus assidu, fait mieux son travail. Je ne souhaite pas en donner à mon autre vendeur qui arrive juste à l'heure, ferme plus tot, fait nettement moins bien son travail.

Suis je obligé quant meme de lui en donné une?

Merci pour toute reponse.

Par janus2fr, le 29/12/2014 à 14:26

Bonjour,

Une prime peut tout à fait être donnée pour récompenser un salarié qui le mérite.

Par P.M., le 29/12/2014 à 15:34

Bonjour,

Mais un salarié qui arrive juste à l'heure respecte le contrat de travail si les heures supplémentaires ou complémentaires ne lui sont pas payées...

Par simi, le 29/12/2014 à 16:44

Bonjour

Fermer systematiquement 5 minutes le magazin avant l'heure et partir 5 minutes avant l'horaire ecrit sur lepalnning C'est ne pas faire c'est heure aussi.

Les heures supplementaires doivent etre payé et je les payent.

Si vous partez avant l'heure que vous a ete imparti en faisant tout votre travail c'est normal. Mais si vous laissé les sols sales, les rayons non ravillés c'est du mepris pour vos collegues qui doivent faire votre travail en plus du leur. Quant je fait ses horaires tous est rechargé ou le facing est fait au moins!!! Et je pars à l'heure et mon taf est fait. Mais c'est vrai que meme quant je parle au client j'en profite pour ranger, anticiper mon travail. C'est de la concience professionnelle.

Par P.M., le 30/12/2014 à 09:30

Bonjour,

Il me semble que mon message portait sur le fait de ne pas arriver avant l'heure...

Il n'est pas plus normal de partir avant l'heure si le magasin doit rester ouvert jusqu'à une certaine heure si le salarié doit rester jusqu'à sa fermeture mais par ailleurs, s'il n'est pas payé en heures supplémentaires, il n'a pas à rester après l'heure...

Je ne vais pas aller chercher s'il peut paraître incorrect de renseigner un client tout en continuant à faire autre chose...